

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1140

3 novembre 2005

### SOMMAIRE

A.I.Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	54692	FBS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	54693
Accofin Société Fiduciaire, S.à r.l., Luxembourg ..	54682	Field Holding S.A.....	54689
Advent Radio Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	54717	Fleurs du Monde, S.à r.l., Luxembourg .....	54716
Armacom S.A., Luxembourg .....	54682	G.P.G. S.A.H., Luxembourg .....	54695
Basic Trademark S.A., Luxembourg .....	54684	Galata S.A., Luxembourg .....	54695
Baypower, S.à r.l., Luxembourg .....	54674	Galileo S.A.H., Luxembourg .....	54702
Bechtel Enterprises Energy, S.à r.l., Luxembourg .	54674	Galleria I S.A., Luxembourg .....	54682
Besi Investment S.A., Luxembourg .....	54684	Géopinture, S.à r.l., Livange .....	54703
Bill Boy Group S.A. ....	54689	Golf Shack S.A.H., Luxembourg .....	54687
CDT Advisor S.A., Luxembourg .....	54677	Golondrina Holding S.A., Luxembourg .....	54685
Ceric, S.à r.l., Steinfort .....	54702	Habi S.A.H., Luxembourg .....	54693
Climmolux S.A., Luxembourg .....	54688	International Railway Systems S.A., Luxembourg	54691
Climmolux S.A., Luxembourg .....	54688	Interoutremer, Compagnie Internationale d'Outre-	
Codess, S.à r.l., Luxembourg .....	54715	mer S.A.H., Luxembourg .....	54694
Codipe, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	54692	K.R. S.A., Luxembourg .....	54705
Colibri S.A., Bereldange .....	54716	Laurasia Holding S.A., Mamer .....	54687
Constant Shipping S.A., Luxembourg .....	54678	Leggett & Platt Luxembourg Holdings, S.à r.l.,	
Cordite Holding S.A., Luxembourg .....	54696	Luxembourg .....	54677
D.L. Partnership Besançon S.A., Senningerberg...	54694	Leggett & Platt Luxembourg Holdings, S.à r.l.,	
D.L. Partnership Checy S.A., Senningerberg .....	54697	Luxembourg .....	54677
D.L. Partnership Fontenay Esterel S.A., Senninger-		Linde Partners Value Fund, Sicav, Luxembourg ..	54678
berg .....	54697	Luxembourg Pension Fund, Assep, Luxembourg .	54717
D.L. Partnership Grigny S.A., Senningerberg .....	54693	Macquarie Global Property Advisors (Lux), S.à r.l.,	
D.L. Partnership Grigny S.A., Senningerberg .....	54696	Luxembourg .....	54675
Délices d'Alsace, S.à r.l., Keispelt.....	54708	Macquarie Global Property Advisors (Lux), S.à r.l.,	
Dograd Holding S.A. ....	54687	Luxembourg .....	54676
Dricllem S.A.H., Luxembourg .....	54694	Macquarie Global Property Advisors (Lux), S.à r.l.,	
Dugal S.A., Dudelange.....	54697	Luxembourg .....	54676
Edward S.A., Luxembourg .....	54716	Macquarie Global Property Advisors (Lux), S.à r.l.,	
Energie 5 Holding S.A., Luxembourg .....	54694	Luxembourg .....	54676
Ensor S.A.H., Mamer .....	54689	Macquarie Global Property Advisors (Lux), S.à r.l.,	
Entreprise Sébastien et Fils, S.à r.l., Esch-sur-		Luxembourg .....	54676
Alzette .....	54684	Massard, S.à r.l., Kayl.....	54692
EPI Walk Germany, S.à r.l., Luxembourg .....	54678	Millenium Participations Luxembourg S.A., Müns-	
Epicerie Duarte, S.à r.l., Junglinster .....	54692	bach.....	54697
European Overseas Holding Corporation S.A.H.,		Müller & Weygandt Holding, S.à r.l., Luxembourg	54695
Luxembourg.....	54691	Northern Trust Luxembourg Capital, S.à r.l., Lu-	
F. van Lanschot Trust Company (Luxembourg) S.A.,		xembourg .....	54675
Mamer .....	54688	Northern Trust Luxembourg Capital, S.à r.l., Lu-	
Fasselvega S.A.H., Luxembourg .....	54683	xembourg .....	54675

Office Park Findel F4 A.G., Luxembourg . . . . .	54686	Siola S.A., Luxembourg . . . . .	54681
Opti-Vue, S.à r.l., Ettelbruck . . . . .	54695	SKVG.com, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54693
Orefi International Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	54692	Sobolux S.A., Bettembourg . . . . .	54710
Paragon Mortgages (N°4) S.A., Luxembourg . . . . .	54683	Sobolux S.A., Bettembourg . . . . .	54711
Paragon Mortgages (N°3) S.A., Luxembourg . . . . .	54683	Société de Participations Dauphinoise S.A.H., Luxembourg . . . . .	54716
Peabody Boetie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54691	Société Immobilière Ardennaise S.A., Luxembourg . . . . .	54716
Perfect Holding S.A. . . . .	54688	Soclima S.A., Foetz . . . . .	54676
Perrard Matériel, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54712	Sogeditec S.A., Luxembourg . . . . .	54675
Perrard Matériel, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54713	Somaco A.G., Luxembourg . . . . .	54684
Perrard, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54689	Steel Center S.A., Luxembourg . . . . .	54703
Perrard, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54690	SZL S.A., Strassen . . . . .	54702
PG Europe 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54691	Tele 2 Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	54687
PI Europe 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54691	Teranim S.A.H., Luxembourg . . . . .	54715
Planetarium Advisor S.A., Luxembourg . . . . .	54681	Texhol S.A.H., Luxembourg . . . . .	54703
Promo Soparfi S.A., Luxembourg . . . . .	54702	Three Arrows S.A.H., Luxembourg . . . . .	54703
Renardière S.A. . . . .	54688	Trident Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54713
Riesling S.A.H. . . . .	54687	Trident Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54715
Robeco Lux-O-Rente, Sicav, Luxembourg . . . . .	54681	Trimar Group S.A., Luxembourg . . . . .	54686
Rumbas Holding S.A., Luxembourg . . . . .	54719	Trimar Group S.A., Luxembourg . . . . .	54686
Saint Quentin S.A., Luxembourg . . . . .	54717	Trimar (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	54685
Salford Shipping Investments S.A., Luxembourg . . . . .	54682	Trimar (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	54685
Santana, S.à r.l., Remich . . . . .	54696	Victoria Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54677
Santana, S.à r.l., Remich . . . . .	54696	Villa 114 S.C.I., Alzingen . . . . .	54719
Shintaka S.A., Luxembourg . . . . .	54717	Waterfront, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54693
Siola S.A., Luxembourg . . . . .	54681		

**BAYPOWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,-**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 80.041.

Il résulte de la décision prise en date du 30 mai 2005, que l'associé unique a pris note de la démission de Madame Marcia B. Burkey de sa fonction de gérante de la société avec un pouvoir de signature «A», avec effet au 2 mai 2005.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

*Le domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01939. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(049361.3/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**BECHTEL ENTERPRISES ENERGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,-**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 80.042.

Il résulte de la décision prise en date du 24 mai 2005, que l'associé unique a pris note de la démission de Madame Marcia B. Burkey de sa fonction de gérante de la société avec un pouvoir de signature «A», avec effet au 2 mai 2005.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

*Le domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01937. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(049364.3/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**SOGEDITEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 80.913.

Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03096, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048419.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

---

**NORTHERN TRUST LUXEMBOURG CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.  
R. C. Luxembourg B 97.937.

Il se dégage d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration de la société NORTHERN TRUST LUXEMBOURG S.A., signée en date du 25 mai 2005, que le siège social de la société a été transféré de L-1025, 398, route d'Esch à L-1468 Luxembourg, Rose des Vents, quatrième étage, 16, rue Erasme.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04356. – Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(049233.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

---

**NORTHERN TRUST LUXEMBOURG CAPITAL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1468 Luxemburg, 16, rue Erasme.  
H. R. Luxemburg B 97.937.

Die Bilanz am 31. Dezember 2004, einregistriert in Luxemburg, am 14. Juni 2005 mit den Ref. LSO-BF04348, ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

(049182.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

---

**MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 78.832.

Monsieur Simon Treacy a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 30 mai 2005.

La publicité de cette nomination est faite en conformité avec l'obligation prescrite par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- James Quille,
- Alex Jeffrey,
- Susan Desprez,
- Neil Jones,
- Moonduck Kim,
- Julie Mossong,
- Digby Okell,
- Brett Straatemeier,
- Michael Wilkinson,
- Andrew Wood,
- Craig Wallace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

*Pour la société*

J. Mossong

*Gérante, Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048565.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

---

**MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 78.832.

Le bilan pour la période du 14 novembre 2000 (date de la constitution) au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS (LUX), S.à r.l.*

J. Mossong

(048585.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

---

**MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 78.832.

Le bilan pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS (LUX), S.à r.l.*

J. Mossong

(048584.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

---

**MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 78.832.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS (LUX), S.à r.l.*

J. Mossong

(048583.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

---

**MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 78.832.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS (LUX), S.à r.l.*

J. Mossong

(048581.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

---

**SOCLIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 17.482.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 6 juin 2005, réf. DSO-BF00076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 10 juin 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(048605.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

---

**CDT ADVISOR S.A., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
H. R. Luxembourg B 57.712.

*Auszug aus der Beschlußfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 17. Mai 2005*

\* Die Herren Hannes Saleta, Johann Kernbauer, Serge D'Orazio und André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

\* DELOITTE S.A., Luxemburg wird als Abschlussprüfer für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug  
Für CDT ADVISOR S.A.  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049270.3/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

**VICTORIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital souscrit: EUR 251.225,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 101.716.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 avril 2005, les associés de la société, VICTORIA HOLDING, S.à r.l., ont décidé de transférer les parts sociales comme suit:

- 18 parts sociales ont été transférées de la société CINVEN NOMINEES LIMITED, ayant son siège social au Broadwalk House, 5 Appold Street, London EC2A 2HA, Royaume Uni à THE THIRD CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP, ayant son siège au Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049287.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 102.128.

Il résulte d'un contrat de cession signé le 26 octobre 2004 que LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) FINANCE LIMITED a cédé à L&P EUROPE S.C.S. 1,787,515 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 chacune de LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

Fait et signé à Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Pour extrait  
R.W. Adriaansen

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049288.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 102.128.

Il résulte d'une convention d'apport signée le 27 octobre 2004 que L&P INTERNATIONAL HOLDINGS a apporté à L&P EUROPE S.C.S. 1,119,425 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 chacune de LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

Fait et signé à Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Pour extrait  
R.W. Adriaansen

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049289.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**LINDE PARTNERS VALUE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 83.606.

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 11 mai 2005 a renouvelé les mandats d'administrateur de Messieurs Peter Andersen, Bernard Herman, Per Henrik Jensen et Per Lorenzen pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

L'assemblée prend bonne note que le mandat d'administrateur de Monsieur Claus Linde vient à échéance et que Monsieur Linde souhaite ne pas renouveler celui-ci. L'assemblée décide de nommer Monsieur Jens Hansen à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Claus Linde.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg a également été renouvelé pour la même période d'un an.

Pour LINDE PARTNERS VALUE FUND, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049300.3/1126/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**CONSTANT SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.099.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 18 janvier 2005 que:

L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences économiques, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en sa qualité d'Administrateur.

L'Assemblée décide d'élire en remplacement de l'administrateur révoqué, TRIMAR MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049306.3/2329/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**EPI WALK GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 104.694.

In the year two thousand and five, on the third of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of EPI WALK GERMANY, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg B number 104.694 incorporated by deed enacted on the 24th day of November 2004, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,742,500 (one million seven hundred forty-two thousand five hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,755,000 (one million seven hundred fifty-five thousand Euro) by the issue of 69,700 (sixty-nine thousand seven hundred) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

2. Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim of EUR 1,742,500 (one million seven hundred forty-two thousand five hundred Euro), existing against the Company in favour of EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l.

3. Acceptation by the managers of EPI WALK GERMANY, S.à r.l.

4. Amendment of article eight of the Articles of Association of the Company in accordance with the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,742,500 (one million seven hundred forty-two thousand five hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,755,000 (one million seven hundred fifty-five thousand Euro) by the issue of 69,700 (sixty-nine thousand seven hundred) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim, existing in favour of EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under the Luxembourg laws, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Trade Register number R.C.S. Luxembourg B 103.548, amounting to EUR 1,742,500 (one million seven hundred forty-two thousand five hundred Euro).

*Second resolution*

The meeting resolves to admit the subscription of the 69,700 (sixty-nine thousand seven hundred) new shares by the sole partner, EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., prenamed.

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervene EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., prenamed subscriber, which declare to subscribe to 69,700 (sixty-nine thousand seven hundred) new shares and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of an irrevocable waiver of its claim existing against the Company, EPI WALK GERMANY, S.à r.l., and in favour of EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l. for an amount of EUR 1,742,500 (one million seven hundred forty-two thousand five hundred Euro).

The evidence of existence and the amount of such claim and of the waiver have been given to the undersigned notary by a certificate of acknowledgement of debt signed by the managers of EPI WALK GERMANY, S.à r.l., and by a certificate of renunciation to the claims signed by the subscriber.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene the current managers of EPI WALK GERMANY, S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

In view of the above, the meeting resolves to amend article eight of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 1,755,000 (one million seven hundred fifty-five thousand Euro) represented by 70,200 (seventy thousand two hundred) shares, with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.»

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twenty thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille cinq, le trois juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EPI WALK GERMANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 104.694, constituée suivant acte reçu le 24 novembre 2004, et non encore publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.742.500 (un million sept cent quarante-deux mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.755.000 (un million sept cent cinquante-cinq mille euros) par l'émission de 69.700 (soixante-neuf mille sept cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération des nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, existant à charge de la Société au profit de EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., pour un montant de EUR 1.742.500 (un million sept cent quarante-deux mille cinq cents euros).

3.- Acceptation par les gérants de EPI WALK GERMANY, S.à r.l.

4.- Modification de l'article huit des statuts conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.742.500 (un million sept cent quarante-deux mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.755.000 (un million sept cent cinquante-cinq mille euros) par l'émission de 69.700 (soixante-neuf mille sept cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, existant à charge de la société au profit de EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et de Société sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 103.548, s'élevant à EUR 1.742.500 (un million sept cent quarante-deux mille cinq cents euros).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre la souscription des 69.700 (soixante-neuf mille sept cents) nouvelles parts sociales par l'associé unique, EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., prédésigné.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Intervient ensuite EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., souscripteur prédésigné,

a déclaré souscrire à 69.700 (soixante-neuf mille sept cents) nouvelles parts sociales, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable de la créance certaine et liquide, existant à son profit et à charge de la Société, EPI WALK GERMANY, S.à r.l., prédésignée, et en annulation de cette même créance pour un montant de EUR 1.742.500 (un million sept cent quarante-deux mille cinq cents euros).

La justification de l'existence et le montant des dites créances et des renonciations ont été rapportées au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par les gérants de la Société, EPI WALK GERMANY, S.à r.l., ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

#### *Intervention des gérants*

Sont alors intervenus les gérants de EPI WALK GERMANY, S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en sa qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscription et libération.

#### *Troisième résolution*

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 1.755.000 (un million sept cent cinquante-cinq mille euros) représenté par 70.200 (septante mille deux cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25 chacune.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ vingt mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, vol. 148S, fol. 79, case 3. – Reçu 17.425 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

J. Elvinger.

(057525.3/211/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

---

**ROBECO LUX-O-RENTE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.779.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2005, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Frank Alexander De Boer, General Manager Deutschland Robeco, ROBECO ASSET MANAGEMENT (DEUTSCHLAND), 18, Grüneburgweg, D-60 322 Frankfurt am Main,
- Monsieur Stéfan F. A. Richter, General Manager, ROBECO BANK BELGIUM, 81 bus 6, Louisalaan, B-1050 Bruxelles,
- Madame Edith J. Siermann, Executive Vice President of fixed-income investments, ROBECO GROEP N.V., 120, Coolensingel, NL-3011 AG Rotterdam.

Pour ROBECO LUX-O-RENTE, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049309.3/1126/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**PLANETARIUM ADVISOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.791.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 mars 2005 a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Umberto Trbaldo Togna (Président du Conseil), Léon Hilger et Marc Schammo pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en mars 2006.

Par ailleurs, l'assemblée a nommé à la fonction de Commissaire aux Comptes, ERNST & YOUNG, Luxembourg pour la même période d'un an.

Pour PLANETARIUM ADVISOR S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049316.3/1126/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**SIOLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les informations et documents annexes enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03953, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Signature.

(049805.3/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**SIOLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.799.

En date du 28 avril 2005, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Luis Schroeder de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIOLA S.A.

Signature

(049385.3/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

54682

**ARMACOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 103.983.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ARMACOM S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> juin 2005 que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:  
122, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049318.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 62.492.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03103, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049327.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**GALLERIA I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 81.317.

—  
Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration tenu le 8 décembre 2003 que Monsieur Nick Martin, administrateur de sociétés, a été co-opté administrateur de la société avec effet au 8 décembre 2003 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Juergen Holler. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049341.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**SALFORD SHIPPING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 94.844.

—  
Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 4 mai 2005 que:

Le Conseil délègue à TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature.

Son mandat expirant lors de la réunion générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049419.3/2329/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**PARAGON MORTGAGES (N°4) S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.149.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 9 juin 2005 que l'assemblée a décidé à l'unanimité:  
\* de réélire pour une période renouvelable d'un an les administrateurs suivants au Conseil d'administration de la Société:

M. John Gemmell, né le 22 février 1954 à Edinburgh, Ecosse, Royaume Uni, demeurant professionnellement à St. Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 9QE, United Kingdom,

M. Michel Waringo, né le 2 novembre 1936, à Walferdange, Grand-duché de Luxembourg, résidant 22, rue de Dommeldange, 7222 Walferdange, Grand-duché de Luxembourg, et

Maître Philippe Hoss, né le 6 août 1962, à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, demeurant professionnellement 2, place Winston Churchill, 1340 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

\* de réélire pour une période renouvelable d'un an comme commissaire la société DELOITTE S.A., R.C.S. Luxembourg n° B 67.895, ayant son siège social au Grand-duché de Luxembourg, 8009 Strassen, 3, route d'Arlon; et

\* que les mandats des administrateurs et du commissaire prendront immédiatement fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2005 approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

*Pour la société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Le prestataire de services*

Représenté par H. Neuman

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03950. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049347.3/805/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**FASSELVEGA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 76.074.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03702, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(049354.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**PARAGON MORTGAGES (N°3) S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.112.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 9 juin 2005 que l'assemblée a décidé à l'unanimité:  
\* de réélire pour une période renouvelable d'un an les administrateurs suivants au Conseil d'administration de la Société:

M. John Gemmell, né le 22 février 1954 à Edinburgh, Ecosse, Royaume Uni, demeurant professionnellement à St. Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 9QE, United Kingdom,

M. Michel Waringo, né le 2 novembre 1936, à Walferdange, Grand-duché de Luxembourg, résidant 22, rue de Dommeldange, 7222 Walferdange, Grand-duché de Luxembourg, et

Maître Philippe Hoss, né le 6 août 1962, à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, demeurant professionnellement 2, place Winston Churchill, 1340 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

\* de réélire pour une période renouvelable d'un an comme commissaire la société DELOITTE S.A., R.C.S. Luxembourg n° B 67.895, ayant son siège social au Grand-duché de Luxembourg, 8009 Strassen, 3, route d'Arlon; et

\* que les mandats des administrateurs et du commissaire prendront immédiatement fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2005 approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

*Pour la société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Le prestataire de services*

Représenté par H. Neuman

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03948. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(049350.3/805/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**BASIC TRADEMARK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.374.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BASIC TRADEMARK S.A.

Signature

(049390.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**BESI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.958.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BESI INVESTMENT S.A.

Signature

(049396.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**ENTREPRISE SEBASTIEN ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 2, place de Stalingrad.

R. C. Luxembourg B 83.173.

Le soussigné, Monsieur José Da Silva Santos, né le 27 février 1952 à Arcozelo-Vila Nova de Gaja (Portugal), déclare par la présente démissionner avec effet immédiat de son poste de gérant technique de la société ENTREPRISE SEBASTIEN ET FILS, S.à r.l. (anc. LUSO, S.à r.l.).

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2004.

J. Da Silva Santos.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03266. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(049397.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**SOMACO, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

H. R. Luxemburg B 11.808.

*Beschluss*

Hiermit ernennen wir DELOITTE S.A. zum Wirtschaftsprüfer (Réviseur d'entreprises) für das am 31. Dezember 2004 endende Geschäftsjahr.

Hiermit ernennen wir Herrn Michel Henckes zum

«Commissaire aux comptes» für das am 31. Dezember 2004 endende Geschäftsjahr.

Luxemburg, den 18. März 2005.

Unterschrift / Unterschrift

H.-P. Maier / Dr. H. Maier

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00334. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(049444.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

54685

**TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.638.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg le 26 avril 2005 que:

L'Assemblée décide d'accepter la démission de l'Administrateur «B» Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 49, avenue Hector Otto, MC-98000, en sa qualité d'administrateur «B».

L'Assemblée décide d'élire en remplacement de l'Administrateur «B» démissionnaire, Madame Bernadette Michelin, directeur de sociétés, élisant domicile au 10, rue Aristide Briand, F-92160 Antony. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049422.3/2329/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.638.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg le 27 mai 2005 que:

Leur mandat étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur de classe B les personnes suivantes: Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Madame Bernadette Michelin, directeur de sociétés, élisant domicile au 10, rue Aristide Briand, F-92160 Antony.

Leur mandat étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur de classe A la personne suivante: Madame Jacqueline Joubert, directeur financier, élisant domicile au 8, rue d'Aboukir, F-75002 Paris.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Réviseur d'Entreprises, la personne suivante:

LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., réviseur d'Entreprise, ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 27 mai 2005 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social le 27 mai 2005, le Conseil nomme Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, sous sa seule signature et de façon illimitée pour tout ce qui concerne la gestion financière et comptable ainsi que la représentation de la société et plus particulièrement pour le fonctionnement des comptes bancaires de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049423.3/2329/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**GOLONDRINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 85.202.

*Résolution du 27 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour GOLONDRINA HOLDING S.A.

J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049687.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**TRIMAR GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.050.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg le 26 avril 2005 que:

1. L'Assemblée décide d'accepter la démission de l'Administrateur Monsieur Pascal Wiscour-Conte, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 49, avenue Hector Otto MC-98000, en sa qualité d'administrateur, ainsi que la démission de Madame Ana de Sousa, élisant domicile au 49, avenue Hector Otto, MC-98000 Monaco en sa qualité d'Administrateur. Décharge de leur gestion leur seront accordées lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice au 31 décembre 2004.

2. L'Assemblée décide d'élire en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ainsi que Madame Bernadette Michelon, Directeur de sociétés, élisant domicile au 10, rue Aristide Briand, F-92160 Antony. Leurs mandats sont confirmés en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049427.3/2329/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**TRIMAR GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.050.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg le 27 mai 2005 que:

Leur mandat étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Madame Jacqueline Joubert, directeur financier, élisant domicile au 8, rue d'Aboukir, F-75002 Paris.

Madame Bénédicte Sourieau, administrateur de sociétés, élisant domicile au 8, rue d'Aboukir, F-75002 Paris.

Madame Bernadette Michelon, directeur de sociétés, élisant domicile au 10, rue Aristide Briand, F-92160 Antony.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Réviseur d'Entreprises, la personne suivante:

LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., réviseur d'Entreprise, ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049428.3/2329/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**OFFICE PARK FINDEL F4, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
H. R. Luxemburg B 80.489.

*Beschluss*

Hiermit ernennen wir DELOITTE S.A. zum Wirtschaftsprüfer (Réviseur d'entreprises) für das am 31. Dezember 2004 endende Geschäftsjahr.

Hiermit ernennen wir Herrn Michel Henckes zum

«Commissaire aux comptes» für das am 31. Dezember 2004 endende Geschäftsjahr.

Luxemburg, den 18. März 2005.

Unterschrift / Unterschrift

H.-P. Maier / Dr. H. Maier

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049449.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**TELE 2 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Luxembourg, 75, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 65.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02998, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TELE 2 LUXEMBOURG S.A.

Signature

(049554.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**LURASIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 15.268.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 juin 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(049557.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**DOGRAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 31.343.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 juin 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(049561.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**RIESLING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 42.358.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 juin 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(049564.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**GOLF SHACK S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 41.586.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour GOLF SHACK S.A.

J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049690.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**PERFECT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 31.355.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 juin 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(049567.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.270.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 juin 2005.

F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(049569.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**RENARDIERE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 89.495.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 juin 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(049571.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**CLIMMOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.225.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(049713.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**CLIMMOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.225.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 mai 2005 à 14.00 heures*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049724.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**ENSOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 23.837.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 juin 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(049574.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**BILL BOY GROUP S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 57.570.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 juin 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(049578.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**FIELD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 31.346.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 juin 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(049583.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**PERRARD, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.

R. C. Luxembourg B 17.228.

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société PERRARD MATERIEL, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald, R.C.S. Luxembourg n° 29.804, représentée par son gérant administratif Monsieur Joseph Perrard, gérant de sociétés, demeurant à L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald;

2) La société EIFFAGE CONSTRUCTION, société par actions simplifiée de droit français, établie et ayant son siège social à F-92442 Issy Les Moulineaux, 143, avenue de Verdun, R.C.S. Nanterre n° 552 000 762, ici représentée par Monsieur François Masse, Directeur Général Adjoint de EIFFAGE CONSTRUCTION, demeurant professionnellement à F-92442 Issy Les Moulineaux, 143, avenue de Verdun,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 juin 2005,

laquelle, après avoir été signée ne varietur par les représentants des comparantes et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- La comparante sub 1) était avec Monsieur Joseph Perrard, préqualifié, les seuls associés de la société PERRARD, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 17.228, ci-après la «Société», constituée suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 17 décembre 1979, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 55 du 17 mars 1980.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant deux actes reçus par le notaire soussigné, le 12 octobre 1984 respectivement le 30 octobre 1984, publiés au Mémorial C numéro 333 du 8 décembre 1984, suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 18 mai 1990, publié au Mémorial C numéro 429 du 22 novembre 1990, suivant acte reçu par le notaire

soussigné, le 11 mai 1993, publié au Mémorial C numéro 360 du 9 août 1993, suivant cession de parts sociales sous seing privé du 12 février 1998, publiée au Mémorial C numéro 508 du 10 juillet 1998, et suivant décisions collectives des associés en date du 7 septembre 2001, publiées par extrait au Mémorial C numéro 705 du 8 mai 2002.

II.- Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et qui appartenaient aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Joseph Perrard, préqualifié, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	499
2.- à la société PERRARD MATERIEL, S.à r.l., préqualifiée, une part sociale . . . . .	1
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

III.- Il résulte d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé daté du 1<sup>er</sup> juillet 2005, que Monsieur Joseph Perrard, préqualifié, a cédé la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la Société PERRARD, société à responsabilité limitée à la société EIFFAGE CONSTRUCTION, préqualifiée.

Cet acte de cession de parts sociales sous seing privé restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Intervient alors aux présentes la société PERRARD MATERIEL, S.à r.l., représentée ainsi qu'il a été dit, laquelle déclare accepter la société EIFFAGE CONSTRUCTION, préqualifiée, comme nouvelle associée de la Société.

V.- Puis intervient au présent acte Monsieur Joseph Perrard, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, lequel déclare se tenir au nom de la Société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VI.- Ensuite les associées, les sociétés EIFFAGE CONSTRUCTION et PERRARD MATERIEL, Société à responsabilité limitée, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se considèrent comme dûment convoquées et à l'unanimité des voix elles ont pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

Suite à la cession de parts dont il a été question, les associées décident de modifier en conséquence l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, appartenant aux associées comme suit:

1.- à la société EIFFAGE CONSTRUCTION, société par actions simplifiée de droit français, établie et ayant son siège social à F-92442 Issy Les Moulineaux, 143, avenue de Verdun, R.C.S. Nanterre n° 552 000 762, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	499
2.- à la société PERRARD MATERIEL, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünwald, R.C.S. Luxembourg n° 29.804, une part sociale . . . . .	1
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, les associées en étant solidairement tenues envers le notaire.

VIII.- Les comparantes, par leur représentant respectif, élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux représentants des comparantes, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: J. Perrard, F. Masse, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, vol. 149S, fol. 2, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 juillet 2005.

T. Metzler.

(058147.3/222/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**PERRARD, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünwald.  
R. C. Luxembourg B 17.228.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 juillet 2005.

T. Metzler.

(058150.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**PG EUROPE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 71.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03915, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PG EUROPE 1, S.à r.l.*

Signature

(049609.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**PI EUROPE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 71.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03914, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PI EUROPE 1, S.à r.l.*

Signature

(049611.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**PEABODY BOETIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 93.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03913, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PEABODY BOETIE, S.à r.l.*

Signature

(049614.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**INTERNATIONAL RAILWAY SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.  
R. C. Luxembourg B 86.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03897, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049655.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**EUROPEAN OVERSEAS HOLDING CORPORATION, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 9.212.

*Résolution du 19 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

*Pour EUROPEAN OVERSEAS HOLDING CORPORATION*

J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049694.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**A.I.LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 82.458.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(049678.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**MASSARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Kayl.  
R. C. Luxembourg B 13.815.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(049682.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**EPICERIE DUARTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Junglinster.  
R. C. Luxembourg B 58.109.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(049686.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**OREFI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 67.530.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Signature.

(049689.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**CODIPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 86.516.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(049691.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**FBS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 72.772.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Signature.

(049692.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**SKVG.COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 89.145.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(049693.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**WATERFRONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 87.757.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

(049695.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**HABI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 26.594.

*Résolution du 27 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour HABI S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049696.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**D.L. PARTNERSHIP GRIGNY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 73.163.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juin 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(049787.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

54694

**DRICLLEM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 54.727.

—  
*Résolution du 19 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour DRICLLEM S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049698.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**INTEROUTREMER, COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 20.702.

—  
*Résolution du 19 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER «INTEROUTREMER»

G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049699.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**ENERGIE 5 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 53.516.

—  
*Résolution du 19 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour ENERGIE 5 HOLDING S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049700.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**D.L. PARTNERSHIP BESANCON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 99.679.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juin 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(049789.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**MULLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.000.000,-.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 103.297.

En date du 26 avril 2005, le conseil de gérance de la société MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049703.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**G.P.G. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 63.368.

*Résolution du 27 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour G.P.G. S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049707.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**OPTI-VUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 62-64, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 91.668.

EXTRAIT

Suite à la décision de l'associé unique en date du 3 juin 2005, la résolution suivante a été adoptée:

Transfert de la succursale OPTI-VUE REDANGE du 42, Grand-rue à Rédange au:

48, Grand-rue à L-8510 Rédange-sur-Attert avec effet immédiat.

Strassen, le 8 juin 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049718.3/578/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**GALATA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 49.811.

*Résolution du 27 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour GALATA S.A.

G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049798.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

54696

**CORDITE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 73.135.

—  
*Résolution du 19 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour CORDITE HOLDING S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049726.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**D.L. PARTNERSHIP GRIGNY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 73.163.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 juin 2005*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010, comme suit:

*Conseil d'administration:*

- M. Jean-Claude Lacombe, administrateur de sociétés, Boulogne-Billancourt (F),
- M. Quinten Dreesmann, administrateur de sociétés, Boulogne-Billancourt (F),
- M. Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg (GDL).

*Commissaire aux Comptes:*

- Mlle Geneviève Baue, employée privée, Senningerberg (GDL).

Pour extrait conforme

Pour D.L. PARTNERSHIP GRIGNY S.A.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

L'Agent Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049770.3/032/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**SANTANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 48, quai de la Moselle.  
R. C. Luxembourg B 85.346.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049865.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**SANTANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 48, quai de la Moselle.  
R. C. Luxembourg B 85.346.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049868.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**D.L. PARTNERSHIP CHECY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 99.677.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juin 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(049793.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**D.L. PARTNERSHIP FONTENAY ESTEREL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 86.408.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juin 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(049795.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**DUGAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3593 Dudelange, 147, route de Volmerange.  
R. C. Luxembourg B 92.665.

Le bilan au 31 décembre 2004, et annexes, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03258, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049801.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**MILLENIUM PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 73.194.

L'an deux mille quatre, le cinq février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MILLENIUM PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, constituée par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 130 en date du 9 février 2000.

Les statuts ont été modifiés par:

- un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 517 en date du 10 juillet 2001;
- un acte de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 363 en date du 6 mars 2002.

La société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg à la section B sous le numéro 78.854.

L'assemblée est tenue sous présidence de Madame Cornelia Mettlen, juriste demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Linda Korpel, juriste, demeurant à Metz (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine Lecoq, juriste demeurant à Arlon (Belgique).

Le Président, le secrétaire et le scrutateur forment le «Bureau».

Le conseil de l'assemblée étant constitué, le président déclare et demande au notaire de constater que:

1. Les actionnaires sont présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste qui est signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La liste ainsi que les procurations resteront annexés à ce document avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

2. Il ressort de cette liste que l'ensemble des 4.810 actions, qui représentent le capital souscrit, sont représentés à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de sorte que l'assemblée puisse valablement délibérer sur tous les questions à l'ordre du jour

3. L'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transformation de la société anonyme en une société à responsabilité limitée;
2. Réduction du capital souscrit de la société par un montant de EUR 381.000 (trois cent quatre-vingts un mille euros) pour le porter de son montant actuel EUR 481.000 (quatre cent quatre-vingts un mille euros) à EUR 100.000 (cent mille euros) par compensation des pertes d'un montant total de EUR 67.563 subies jusqu'au 30 juin 2003 et incorporation du solde s'élevant à EUR 313.437 dans une réserve;
3. Changement de la dénomination sociale de la société en MILLENIUM PARTECIPAZIONI, s. r.l.;
4. Modification de la durée de la société;
5. Modification de l'objet social de la société;
6. Acceptation de la démission des Administrateurs;
7. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes;
8. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
9. Transfert du siège social et de l'établissement principal du Grand-Duché de Luxembourg, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach au Via Cornaggia 10 - Milano, Italie et adoption de la nationalité italienne;
10. Nomination d'un gérant unique;
11. Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la législation italienne;
12. Autorisation à conférer à M. Alessandro Falciai, demeurant à Milan, Via S. Nicolao, 3 - d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan, ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer d'une continuation de la Société en tant que société de droit italien et d'autre part la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois;
13. Soumission des décisions proposées sous les points 1, 2, 9,11 et 12 de l'ordre du jour à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien;
14. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de transformer la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique. La transformation se fait sur base des comptes annuels au 30 juin 2003, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, le bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital souscrit de la société par un montant de EUR 381.000 (trois cent quatre-vingts un mille euros) pour le porter de son montant actuel EUR 481.000 (quatre cent quatre-vingts un mille euros) à EUR 100.000 (cent mille euros) par compensation des pertes subies jusqu'au 30 juin 2003, à savoir EUR 67.563 et incorporation du solde s'élevant à EUR 313.437 dans une réserve.

Le capital social de la société est dorénavant fixé à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination de la société en MILLENIUM PARTECIPAZIONI, s. r.l.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la durée de la société et de fixer le terme de la société au 30 juin 2050.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet:

- la prise en charge de participations ayant pour but l'investissement permanent et de «trading» ou placement dans d'autres sociétés ou établissements, le financement de la société et des établissements dans lesquels elle participe, le tout de toute façon pas envers le public,

- la prestation envers les sociétés contrôlées ou liées de services techniques, commerciaux, logistiques ainsi que de financements comme la Loi le permet, le tout de manière instrumentaire et secondaire et pour l'exercice de l'objet social et avec l'exclusion de toute manière de l'activité de gestion d'autres sociétés, réservée à l'organe administratif de ces dernières.

La société pourra aussi accomplir toutes les opérations industrielles, commerciales et financières, y compris la remise de garantie en faveur ou dans l'intérêt de sociétés et établissements dans lesquels elle participe, liée à l'objet social à condition qu'elles ne soient pas en contraste avec les dispositions de lois sur les sociétés financières - et donc pas envers le public - de toute façon avec l'exclusion absolue de les recettes d'épargne auprès du public. Le tout de manière instrumentaire et secondaire et pour l'exercice de l'objet social.

*Sixième résolution*

L'assemblée constate et décide d'accepter la démission des administrateurs, à savoir:

Monsieur Alessandro Falciai, né le 18 juin 1961 à Livorno (Italie), demeurant au Via St. Nicolao 3, Milan, Italie;

Monsieur Romain Thillens, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Grand-Duché du Luxembourg), demeurant au 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz;

Monsieur Pierre Hoffmann, né le 7 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), demeurant au 4, rue J.B. Scharz, L-7342 Heisdorf;

Monsieur Dominique Ransquin, né 4 septembre 1951 à Namur (Belgique), demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler.

#### *Septième résolution*

L'assemblée constate et décide d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes, à savoir ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à Luxembourg.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de donner entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes démissionnaires.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, de changer la nationalité de la Société en adoptant la nationalité italienne et de transférer le siège social et l'établissement principal de la Société du Grand-Duché de Luxembourg, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach en Italie, 10 Via Cornaggia, Milan.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligatoire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate également que le transfert du siège social en Italie et le changement de la nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et la Société constate que la résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 n° 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, n° 131 et toutes dispositions concernées.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme gérant unique:

Monsieur Alessandro Falciai né le 18 janvier 1961 à Livorno demeurant à Milan, Via S. Nicolao, 3 avec les pouvoirs prévus par les statuts.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 30 juin 2006.

L'assemblée constate que la loi italienne ne requiert pas de nomination d'un nouveau commissaire aux comptes puisque la société est une société à responsabilité limitée ayant un capital social de EUR 100.000 et étant donné que les limites prévues par l'article 2488 du Code Civil Italien n'ont pas été accomplies.

#### *Onzième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en concordance avec la législation italienne relatives aux sociétés à responsabilité limitée, et de les arrêter comme ci-après:

### STATUTO

#### **Denominazione, Sede, Oggetto e durata**

**Art. 1. Denominazione.** E' costituita una società a responsabilità limitata con la denominazione: MILLENIUM PARTICIPAZIONI, s.r.l.

**Art. 2. Sede.** La società ha sede in Milano. La facoltà di istituire e sopprimere sedi secondarie, succursali e filiali in altri luoghi, sia in Italia che all'estero, è riservata all'Assemblea.

L'organo amministrativo potrà istituire e sopprimere unità locali prive dei caratteri delle sedi secondarie.

**Art. 3. Oggetto.** La società ha per oggetto:

- l'assunzione di partecipazioni a scopo di investimento permanente e di «trading» o collocamento in altre società o enti, il finanziamento della società ed enti nei quali partecipa, il tutto comunque non nei confronti del pubblico;

- la prestazione nei confronti delle Società controllate e collegate di servizi tecnici, commerciali, amministrativi, finanziari, logistici, nonché di finanziamenti secondo quanto dalla Legge consentito, il tutto in via strumentale e residuale per il conseguimento dell'oggetto sociale e con esclusione comunque dell'attività di gestione di altre Società, riservata all'organo amministrativo delle medesime. Resta in ogni caso escluso - l'esercizio di attività riservate in via esclusiva a specifiche categorie professionali.

Essa potrà compiere qualsiasi operazione industriale, commerciale, finanziaria compresa la prestazione di garanzie a favore o nell'interesse di società ed enti nei quali partecipa, connessa all'oggetto sociale, purché non contrastanti con le disposizioni di legge relative alle società finanziarie - quindi non nei confronti del pubblico - esclusa comunque rigorosamente la raccolta di risparmio tra il pubblico. Il tutto in via strumentale e residuale per il conseguimento dell'oggetto sociale.

**Art. 4. Durata.** La durata della società è fissata fino al 30 giugno 2050 e potrà essere prorogata una o più volte con delibera della assemblea straordinaria.

**Art. 5. Domicilio dei soci.** Il domicilio dei soci, per quanto concerne i rapporti con la società, è quello risultante dal libro dei soci, salva diversa elezione di domicilio comunicata per iscritto all'organo amministrativo.

#### **Capitale e quote**

**Art. 6. Capitale sociale.** Il capitale sociale ammonta a euro 100.000 ed è diviso in quote ai sensi di legge.

**Art. 7. Conferimenti e versamenti infruttiferi.** I conferimenti dei soci possono avere ad oggetto ogni elemento patrimoniale consentito dalla legge.

I soci potranno finanziare la società con versamenti fruttiferi o infruttiferi, in conto capitale o altro titolo, in conformità alle vigenti disposizioni normative e regolamentari.

**Art. 8. Quote sociali.** Le quote sociali sono liberamente trasferibili.

**Art. 9. Recesso dei soci.** I soci hanno diritto di recedere nei casi, con le modalità e con gli effetti previsti dalla legge.

#### Assemblea dei soci

**Art. 10. Convocazione.** L'assemblea è convocata dall'amministratore unico o dal consiglio di amministrazione.

La convocazione dell'assemblea viene effettuata con lettera raccomandata inviata ai soci almeno otto giorni prima dell'adunanza, oppure mediante telefax o posta elettronica trasmessi almeno cinque giorni prima dell'adunanza, purché siano stati iscritti nel libro dei soci, a richiesta dei medesimi, il numero telefax ricevente o l'indirizzo di posta elettronica.

L'assemblea dei soci può essere convocata anche fuori dalla sede sociale, purché in un paese dell'Unione Europea o in Svizzera.

L'assemblea ordinaria per l'approvazione del bilancio deve essere convocata entro 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio. Qualora particolari esigenze lo richiedano, essa può essere convocata entro 180 giorni dalla chiusura dell'esercizio.

**Art. 11. Assemblea totalitaria.** Pur in mancanza delle formalità di convocazione, l'assemblea si reputa regolarmente costituita in presenza delle condizioni richieste dalla legge.

**Art. 12. Intervento e voto.** Hanno diritto ad intervenire all'assemblea coloro che risultano iscritti nel libro dei soci. Ciascun socio avente diritto ad intervenire può farsi rappresentare, anche da un non socio, nei limiti fissati dalla legge.

L'assemblea può svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, ed in particolare a condizione che:

a) sia consentito al presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleali oggetto di verbalizzazione;

c) sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;

d) vengano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea totalitaria) i luoghi audio/video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.

Il diritto di voto spetta ai soci nella misura prevista dalla legge.

**Art. 13. Presidente.** L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione, ovvero, in caso di loro mancanza o rinuncia, da una persona designata dall'assemblea stessa.

**Art. 14. Maggioranze.** Le decisioni dei soci, assunte con le modalità tempo per tempo consentite dalla legge, sono prese con il voto favorevole di almeno il 51% per cento del capitale sociale.

**Art. 15. Verbalizzazione.** Le riunioni assembleali sono constatate da un verbale redatto dal segretario, designato dall'assemblea stessa, e sottoscritto da lui stesso oltre che dal presidente.

Nei casi di legge e quando l'organo amministrativo o il presidente dell'assemblea lo ritengano opportuno, il verbale viene redatto da un notaio. In tal caso, l'assistenza del segretario non è necessaria.

Le decisioni dei soci possono essere assunte, nei limiti previsti dalla legge e nella vigenza di norme che lo consentano, anche mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto.

#### Amministrazione

**Art. 16. Numero e durata degli amministratori.** La società è amministrata da un amministratore unico o da un consiglio di amministrazione, che durano in carica per il periodo fissato dalla deliberazione assembleare di nomina ovvero fino a revoca da parte dell'assemblea, salve le cause di cessazione e di decadenza previste dalla legge e dal presente statuto.

Possono essere nominati amministratori anche non soci.

Il consiglio di amministrazione può essere composto da un numero di consiglieri variabile da due a undici, a discrezione dell'assemblea.

Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute nell'esercizio delle loro funzioni. L'assemblea ordinaria potrà inoltre riconoscere agli amministratori un compenso ed un'indennità di fine mandato, anche sotto forma di polizza assicurativa.

**Art. 17. Cause di decadenza.** Gli amministratori decadono dalla propria carica nei casi previsti dalla legge.

Qualora il consiglio sia composto da due membri e venga nominato un consigliere delegato, in caso di disaccordo sulla revoca del consigliere delegato si intende decaduto l'intero consiglio e si deve convocare senza indugio l'assemblea per la nomina di tutti gli amministratori, fermo restando che la decadenza degli amministratori ha effetto dalla delibera assembleare di nomina del nuovo consiglio.

**Art. 18. Presidente e organi delegati.** Il consiglio, qualora non vi abbia provveduto l'assemblea in sede di nomina del consiglio stesso, deve designare tra i suoi membri un presidente, e può nominare un vice presidente e uno o più consiglieri delegati.

**Art. 19. Deliberazioni del consiglio.** Il consiglio si riunisce, anche fuori dalla sede sociale purché in un paese dell'Unione Europea o in Svizzera, ogni volta che il presidente lo ritenga opportuno, nonché quando ne venga fatta richiesta da almeno un terzo dei consiglieri in carica.

Il consiglio viene convocato dal presidente con avviso inviato mediante posta, telegramma, telefax o posta elettronica almeno tre giorni prima della riunione.

Per la validità delle deliberazioni del consiglio sono necessari la presenza della maggioranza dei consiglieri e il voto favorevole della maggioranza dei presenti. Saranno comunque validamente costituite le riunioni consiliari qualora partecipino tutti i consiglieri ed i sindaci effettivi, se nominati.

Le riunioni del consiglio di amministrazione saranno validamente costituite anche quando tenute a mezzo video-conferenza o tele-conferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati dal presidente e da tutti gli altri intervenuti, che sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti discussi, che sia loro consentito lo scambio di documenti relativi a tali argomenti e che di tutto quanto sopra venga dato atto nel relativo verbale. Verificandosi tali presupposti la riunione del consiglio si considera tenuta nel luogo in cui si trova il presidente e dove deve pure trovarsi il segretario della riunione, onde consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale sul relativo libro.

**Art. 20. Poteri di gestione.** L'organo amministrativo, sia esso unipersonale o collegiale, è investito dei più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società, con facoltà di compiere tutti gli atti ritenuti opportuni per il conseguimento dell'oggetto sociale, esclusi soltanto quelli riservati all'assemblea dalla legge.

In caso di nomina di consiglieri delegati, il consiglio ne determina i poteri nei limiti consentiti dalla legge.

**Art. 21. Poteri di rappresentanza.** Il potere di rappresentare la società è esercitato dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione, senza limite alcuno.

In caso di nomina di consiglieri delegati, essi esercitano la rappresentanza della società nei limiti dei loro poteri di gestione.

Restano salve le inderogabili norme di legge, tempo per tempo vigenti, in merito alla spettanza del potere di rappresentanza ed all'inopponibilità delle sue limitazioni.

Potranno essere conferite procure a terzi per determinati atti o categorie di atti.

#### Collegio sindacale - Bilancio - Scioglimento

**Art. 22. Collegio sindacale.** Ove imposto dalla legge o deciso dai soci, la gestione sociale è controllata da un collegio sindacale, costituito da tre membri effettivi e due supplenti, nominati e funzionanti a norma di legge.

Al collegio sindacale, oltre al controllo della gestione sociale, è attribuito il controllo contabile, ove consentito dalla legge.

I sindaci effettivi e supplenti devono possedere i requisiti di legge, con particolare riguardo ai requisiti prescritti a ragione della loro funzione di controllo contabile.

**Art. 23. Esercizi sociali e bilancio.** Gli esercizi sociali si chiudono al 30 giugno di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio, l'organo amministrativo procede alla redazione del bilancio, con facoltà di adottare la redazione in forma abbreviata nei casi previsti dalla legge.

**Art. 24. Utili e dividendi.** Gli utili risultanti dal bilancio regolarmente approvato, previa deduzione della quota destinata a riserva legale, possono essere destinati a riserva o distribuiti ai soci, secondo quanto dagli stessi deciso.

**Art. 25. Scioglimento.** In ogni caso di scioglimento della società, si applicano le norme di legge.

#### *Douzième résolution*

L'assemblée décide de conférer à M. Alessandro Falciai, l'autorisation d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan, ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer d'une continuation de la Société en tant que société de droit italien et d'autre part la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de 5 ans, être obtenus à son ancien siège social à Münsbach.

#### *Treizième résolution*

L'assemblée décide de soumettre les première, deuxième, neuvième, onzième, douzième résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toute autre administration ou institution.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Lecture faite aux comparants qui sont connus du notaire par leur nom de famille, prénom, état civil et résidence, les personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Mettlen, L. Korpel, C. Lecoq, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, vol. 142S, fol. 48, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

J. Elvinger.

(057597.3/211/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

---

**GALILEO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 30.449.

—  
*Résolution du 27 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour GALILEO S.A.

J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049802.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**PROMO SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 65.716.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les informations et documents annexes, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03955, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Signature.

(049803.3/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**SZL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.002.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les informations et documents annexes, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03256, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Signature.

(049806.3/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**CERIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8413 Steinfurt, 12, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 25.231.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03411, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CERIC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(049811.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

54703

**THREE ARROWS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 35.248.

—  
*Résolution du 27 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour *THREE ARROWS*

J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049807.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**TEXHOL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 65.995.

—  
*Résolution du 27 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour *TEXHOL S.A.*

G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02939. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049809.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**STEEL CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 51.342.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Signature.

(049810.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**GEOPEINTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle Le 2000.  
R. C. Luxembourg B 93.469.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 4 avril 2005*

L'an deux mille cinq, le 4 avril 2005.

Ont comparu:

1) La société EURO ETANCHEITE S.A., établie et ayant son siège social L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle «Le 2000», constituée en date du 18 octobre 2001, par-devant Maître Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2001, volume 872, folio 60, case 4, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 430 du 1<sup>er</sup> mars 2002, représentée par Monsieur Fernando Coehlo Dias, en vertu de l'assemblée générale extraordinaire suivant acte constitutif de la société en date du 18 octobre 2001,

2) Monsieur Joaquim Antunes Dias, né le 6 mars 1964 à Valbom/Sao Martinho, commerçant, demeurant à L-4570 Nieder Korn, 18, rue Pierre Gansen.

Seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination GEOPEINTURE, S.à r.l., avec siège social à L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle «Le 2000».

3) Monsieur Peppino Joseph Cipriano, né le 12 janvier 1949 en Italie, demeurant à F-57130 Ars/Moselle,

4) Monsieur Julien Cipriano, né le 4 mai 1979 à Metz, demeurant à F-57130 Ars/Moselle,

5) Madame Sandrine Grosdidier, née le 14 juin 1972 à Briex (F), demeurant à F-57130 Ars/Moselle,

6) Monsieur Carminé Zona, né le 6 avril 1965 en France, demeurant à F-57070 Metz,

7) Monsieur Claude Frabeti, né le 11 mai 1965 en France, demeurant à Mécleuves (F).

Lesquels comparants actent ce qui suit:

La société EURO ETANCHEITE S.A., préqualifiée, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à:

1) Monsieur Peppino Joseph Cipriano, prredit, ici, présent et ce acceptant: 10 (dix) parts sociales à prendre sur 49 (quarante-neuf) parts sociales appartenant à la société EURO ETANCHEITE S.A., préqualifiée, dans la prédite société.

2) Monsieur Julien Cipriano, prredit, ici, présent et ce acceptant: 30 (trente) parts sociales à prendre sur 49 (quarante-neuf) parts sociales appartenant à la société EURO ETANCHEITE S.A., préqualifiée, dans la prédite société.

3) Madame Sandrine Grosdidier, prédite, ici, présente et ce acceptant: 9 (neuf) parts sociales à prendre sur 49 (quarante-neuf) parts sociales appartenant à la société EURO ETANCHEITE S.A., préqualifiée, dans la prédite société.

Monsieur Joaquim Antunes Dias, préqualifié, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à:

4) Madame Sandrine Grosdidier, prédite, ici, présente et ce acceptant: 1 (une) part sociale à prendre sur 51 (cinquante et une) parts sociales appartenant Monsieur Joaquim Antunes Dias, prredit, dans la prédite société.

5) Monsieur Claude Frabeti, prredit, ici, présent et ce acceptant: 25 (vingt-cinq) parts sociales à prendre sur 51 (cinquante et une) parts sociales appartenant Monsieur Joaquim Antunes Dias, prredit, dans la prédite société.

6) Monsieur Carminé Zona, prredit, ici, présente et ce acceptant: 25 (vingt-cinq) parts sociales à prendre sur 51 (cinquante et une) parts sociales appartenant Monsieur Joaquim Antunes Dias, prredit, dans la prédite société.

Le prix de cession est fixé:

Ad 1) au montant de EUR 500 (cinq cents euros); montant que le cédant, EURO ETANCHEITE S.A., préqualifiée, reconnaît avoir reçu à l'instant de la part de Monsieur Peppino Joseph Cipriano, prredit, et

Ad 2) au montant de EUR 1.500 (mille cinq cents euros); montant que le cédant, EURO ETANCHEITE S.A., préqualifiée, reconnaît avoir reçu à l'instant de la part de Monsieur Julien Cipriano, prredit, et

Ad 3) au montant de EUR 450 (quatre cent cinquante euros); montant que le cédant, EURO ETANCHEITE S.A., préqualifiée, reconnaît avoir reçu à l'instant de la part de Madame Sandrine Grosdidier, prédite, et

Ad 4) au montant de EUR 50 (cinquante euros); montant que le cédant, Monsieur Joaquim Antunes Dias, prredit, reconnaît avoir reçu à l'instant de la part de Madame Sandrine Grosdidier, prédite, et

Ad 5) au montant de EUR 1.250 (mille deux cent cinquante euros); montant que le cédant, Monsieur Joaquim Antunes Dias, prredit, reconnaît avoir reçu à l'instant de Monsieur Claude Frabeti, prredit, et

Ad 6) au montant de EUR 1.250 (mille deux cent cinquante euros); montant que le cédant, Monsieur Joaquim Antunes Dias, prredit, reconnaît avoir reçu à l'instant de Monsieur Carminé Zona.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Les cessionnaires sont propriétaires à compter de ce jour des parts cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de cette date.

Ils seront subrogés dans tous leurs droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été livré aux cessionnaires, prédits, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Observations:

Il est observé que la présente cession de 100 parts sociales est faite du consentement exprès des associés de la société GEOPEINTURE, S.à r.l.

Par la suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1) Monsieur Peppino Joseph Cipriano, prredit, 10 parts sociales. . . . .	10 parts
2) Monsieur Julien Cipriano, prredit, 30 parts sociales. . . . .	30 parts
3) Madame Sandrine Grosdidier, prédite, 10 parts sociales . . . . .	10 parts
4) Monsieur Claude Frabeti, prredit, 25 parts sociales. . . . .	25 parts
5) Monsieur Carminé Zona, prredit, 25 parts sociales. . . . .	25 parts
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts

Ensuite, les associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination GEOPEINTURE, S.à r.l., prédite, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Démission du gérant unique en la personne de Monsieur Joaquim Antunes Dias.

2) Nomination d'un nouveau gérant unique en la personne de Monsieur Peppino Joseph Cipriano.

#### *Première résolution*

La démission de Monsieur Joaquim Antunes Dias, prredit, de ses fonctions de gérant unique de la société est acceptée.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé gérant unique avec pouvoir d'engager seul la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Peppino Joseph Cipriano, ingénieur, né le 12 janvier 1949 en Italie, demeurant à F-57130 Ars/Moselle, 7, St. Clos de la Mance.

Certifié sincère et conforme  
TRIPLE A CONSULTING S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03720. – Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(049314.3/850/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**K.R. S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1222 Luxembourg, 3, rue Beck.  
R. C. Luxembourg B 108.966.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Fabrice Lintz, né à Metz, le 24 novembre 1970, demeurant à F-57050 Longeville-lès-Metz, 7, résidence Saint Quentin est nommé commissaire aux comptes.

Représenté aux présentes par Madame Gisèle Schneider, en vertu d'une procuration sosus seing privé, laquelle paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné est demeurée annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

2.- Madame Gisèle Schneider, commerçante, demeurant à F-57300 Tremery (France), 35 Grand-rue.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination K.R. S.A.

#### **Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

#### **Art. 3. Objet**

La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de traiteur, restauration, petite restauration, vente à emporter, boulangerie, débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

L'objet de la Société est également, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

#### **Art. 4. Durée**

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute a tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

### **Titre II.- Capital**

#### **Art. 5. Capital social**

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

#### **Art. 6. Modification du capital social**

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

#### **Art. 7. Versements**

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions**

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions**

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

**Titre III.- Administration, Direction, Surveillance****Art. 10. Conseil d'administration**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11. Réunions du conseil d'administration**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Engagement de la société**

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances engagée dans le cadre de son objet social, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

**Art. 15. Commissaire aux comptes**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

**Titre IV.- Assemblée générale****Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire**

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales**

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes**

Chaque action donne droit à une voix.

**Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices****Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **Art. 21. Répartition de bénéfices**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

### **Art. 22. Dissolution, liquidation**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

## **Titre VII.- Disposition générale**

### **Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2005.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Fabrice Lintz, une action. . . . .	1
2.- Gisèle Schneider, neuf cent quatre vingt dix neuf actions. . . . .	999
Total: mille actions. . . . .	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Karine Chiappa, employée privée, née à Metz (France), le 13 juillet 1970, demeurant à F-57570 Evranges (France), 16, rue du Puits.

- Madame Gisèle Schneider, commerçante, F-57300 Tremery (France), 35 Grand-rue.

- Monsieur Fabrice Lintz, né à Metz, le 24 novembre 1970, demeurant à F-57050 Longeville-lès-Metz, 7, résidence Saint Quentin est nommé commissaire aux comptes.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 13 des présents statuts l'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur délégué pour une durée indéterminée Madame Karine Chiappa avec pouvoir de signature individuelle.

#### *Deuxième résolution*

LA FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER 63-65, rue de Merl à Luxembourg est nommée commissaire aux comptes.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2010.

#### *Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1222 Luxembourg, 3, rue Beck.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Schneider, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, vol. 149S, fol. 4, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

J. Elvinger.

(058001.3/211/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

### **DELICES D'ALSACE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 108.967.

#### STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Christophe Collé, cuisinier, né à Lahr (Allemagne) le 10 mai 1966, demeurant au 21, rue du Maire Geiger, F-67250 Soultz-sous-Forêts;

2.- Monsieur Marc Gaessler, directeur commercial, né à Strasbourg (France) le 30 juillet 1962, demeurant au 5, rue des Ecoliers, F-67270 Durningen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal la commercialisation au Grand-Duché de Luxembourg de produits de consommation et autres en provenance d'Alsace.

La société pourra de même effectuer toutes opérations financières, industrielles et commerciales, mobilières et immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et s'intéresser par voie de souscription, d'apport, de prise de participation ou de toute autre manière dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne, et en général, effectuer toutes les opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination DELICES D'ALSACE, société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Kesipelt (commune de Kehlen).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

#### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean-Christophe Collé, prénommé, soixante parts sociales .....	60
2.- Monsieur Marc Gaessler, prénommé, quarante parts sociales .....	40
Total: cent parts sociales .....	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés, la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes des gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus des trois-quarts du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2005.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le siège social de la société est fixé au 80A, rue de Kehlen, L-8295 Keispelt.

*Troisième résolution*

1.- Sont nommés gérants de la Société, pour une durée indéterminée:

a) Gérant Technique:

Monsieur Jean-Christophe Collé, cuisinier, né à Lahr (Allemagne) le 10 mai 1966, demeurant au 21, rue du Maire Geiger, F-67250 Soultz-sous-Forêts;

b) Gérant Administratif:

Monsieur Marc Gaessler, directeur commercial, né à Strasbourg (France) le 30 juillet 1962, demeurant au 5, rue des Ecoliers, F-67270 Durningen.

2.- Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée soit par les signatures conjointes des gérants, soit par la signature du seul gérant technique pour tous les actes relevant de la gestion journalière.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-C. Collé, M. Gaessler, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2005, vol. 895, fol. 30, case 2. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(058060.3/239/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**SOBOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R. C. Luxembourg B 79.591.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOBOLUX S.A., avec siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 550 du 19 juillet 2001, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 79.591, ci-après la «Société».

*Bureau*

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures et est présidée par Monsieur Daniel Fondu, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pascal Collet, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Carole Breuer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

*Exposé de Monsieur le Président*

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Réduction du capital à concurrence de EUR 33.000,- pour le ramener de EUR 100.000,- à EUR 67.000,- suivie de l'annulation pure et simple des 1.320 actions propres, rachetées le 2 juin 2005 en vertu d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire, et de la suppression de la réserve indisponible de EUR 33.000,- établie en contrepartie des 1.320 actions propres comptabilisées à l'actif du bilan.

2. Augmentation du capital à concurrence de EUR 33.000,- pour le porter de EUR 67.000,- à EUR 100.000,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de EUR 33.000,-, par l'émission et la création de 1.320 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, à attribuer entièrement libérées aux propriétaires des actions anciennes proportionnellement aux actions qu'ils détiennent.

3. Pouvoir à donner au conseil d'administration afin de procéder à toutes les modalités relatives à la réduction et à l'augmentation de capital, et notamment à l'enregistrement des écritures comptables y relatives.

II.- Il apparaît de la liste de présence que sur les quatre mille (4.000) actions représentant l'intégralité du capital social deux mille six cent quatre-vingts (2.680) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée. Les mille trois cent vingt (1.320) actions détenues en propre par la Société ne comptent pas dans le quorum de présence.

L'assemblée peut donc délibérer valablement sur l'objet à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

*Constataion de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur le point à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé le point à l'ordre du jour.

*Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) au montant de soixante-sept mille euros (EUR 67.000,-) et de procéder à l'annulation pure et simple des mille trois cent vingt (1.320) actions propres détenues par la Société elle-même telles qu'indiquées dans le livre des actionnaires, rachetées le 2 juin 2005, lequel rachat a été ratifié suivant Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 juin 2005, et de supprimer la réserve indisponible de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) établie en contrepartie des mille trois cent vingt (1.320) actions propres comptabilisées à l'actif du bilan.

Une copie de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2005 après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) pour le porter du montant de soixante-sept mille euros (EUR 67.000,-) au montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) et par l'émission et la création de mille trois cent vingt (1.320) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Les nouvelles actions, entièrement libérées, sont attribuées aux propriétaires des actions anciennes proportionnellement aux actions qu'ils détiennent.

L'existence des bénéfices reportés pour le montant donné à été justifiée au notaire instrumentant par la production du bilan de la Société au 31 décembre 2004 et d'un certificat émis par le conseil d'administration de la Société en date du 29 juin 2005.

Une copie du bilan et le certificat après avoir été signés ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne pouvoir au conseil d'administration pour procéder à toutes les formalités relatives à la réduction et à l'augmentation de capital, et notamment à l'enregistrement des écritures comptables y relatives.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a clôturé l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: D. Fondu, P. Collet, C. Breuer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, vol. 148S, fol. 97, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 juillet 2005.

T. Metzler.

(058159.3/222/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**SOBOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.  
R. C. Luxembourg B 79.591.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 juillet 2005.

T. Metzler.

(058161.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**PERRARD MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.  
R. C. Luxembourg B 29.804.

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société PERRARD, société à responsabilité limitée, société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald, R.C.S. Luxembourg n° B 17.228, représentée par son gérant unique Monsieur Joseph Perrard, gérant de sociétés, demeurant à L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald;

2) La société EIFFAGE CONSTRUCTION, société par actions simplifiée de droit français, établie et ayant son siège social à F-92442 Issy Les Moulineaux, 143, avenue de Verdun, R.C.S. Nanterre n° 552 000 762, ici représentée par Monsieur François Masse, Directeur Général Adjoint de EIFFAGE CONSTRUCTION, demeurant professionnellement à F-92442 Issy Les Moulineaux, 143, avenue de Verdun, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 juin 2005,

laquelle, après avoir été signée ne varietur par les représentants des comparantes et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- La comparante sub 1) était avec Monsieur Joseph Perrard, préqualifié, les seuls associés de la société à responsabilité limitée PERRARD MATERIEL, S.à r.l., avec siège social à L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 29.804, ci-après la «Société», constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 30 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 109 du 24 avril 1989.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 11 mai 1993, publié au Mémorial C numéro 360 du 9 août 1993, suivant cession de parts sociales sous seing privé du 12 février 1998, publiée au Mémorial C numéro 508 du 10 juillet 1998, suivant décisions collectives des associés en date du 10 décembre 2001, publiées par extrait au Mémorial C numéro 972 du 26 juin 2002, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 15 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1024 du 4 juillet 2002 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 18 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 122 du 6 février 2003.

II.- Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et qui appartenaient aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Joseph Perrard, préqualifié, deux cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales. . . . .	299
2.- à la société PERRARD, société à responsabilité limitée, préqualifiée, une part sociale. . . . .	1
Total: trois cents parts sociales . . . . .	300

III.- Il résulte d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé daté du 1<sup>er</sup> juillet 2005, que Monsieur Joseph Perrard, préqualifié, a cédé la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la Société PERRARD MATERIEL, S.à r.l. à la société EIFFAGE CONSTRUCTION, préqualifiée.

Cet acte de cession de parts sociales sous seing privé restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Intervient alors aux présentes la société PERRARD, société à responsabilité limitée, représentée ainsi qu'il a été dit, laquelle déclare accepter la société EIFFAGE CONSTRUCTION, préqualifiée, comme nouvelle associée de la Société.

V.- Puis intervient au présent acte Monsieur Joseph Perrard, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant administratif de la Société, lequel déclare se tenir au nom de la Société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VI.- Ensuite les associées, les sociétés EIFFAGE CONSTRUCTION et PERRARD, société à responsabilité limitée, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se considèrent comme dûment convoquées et à l'unanimité des voix elles ont pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

Suite à la cession de parts dont il a été question, les associées décident de modifier en conséquence l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, appartenant aux associées comme suit:

1.- à la société EIFFAGE CONSTRUCTION, société par actions simplifiée de droit français, établie et ayant son siège social à F-92442 Issy Les Moulineaux, 143, avenue de Verdun, R.C.S. Nanterre n° 552 000 762, deux cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales. . . . .	299
2.- à la société PERRARD, société à responsabilité limitée, société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald, R.C.S. Luxembourg n° B 17.228, une part sociale. . . . .	1
Total: trois cents parts sociales . . . . .	300

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, les associées en étant solidairement tenues envers le notaire.

VIII.- Les comparantes, par leur représentant respectif, élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux représentants des comparantes, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: J. Perrard, F. Masse, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, vol. 149S, fol. 2, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 juillet 2005.

T. Metzler.

(058164.3/222/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**PERRARD MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.  
R. C. Luxembourg B 29.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 juillet 2005.

T. Metzler.

(058166.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**TRIDENT LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share Capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 107.648.

In the year two thousand and five on the tenth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TRIDENT LUXEMBOURG 1, S.à r.l., a private limited liability company organized and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.647 (the Sole Partner),

here duly represented by Ms Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 1st of June, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole partner of TRIDENT LUXEMBOURG 2, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 12, 2005, with registered office at 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 107.648 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-).

2. Subscription and payment by the Sole Partner of the ten thousand (10,000) new shares to be issued by the Company.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase.

III. The Sole Partner has taken the following resolutions:

54714

*First resolution*

The Sole Partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to an amount of two hundred sixty-two thousand and five hundred Euro (EUR 262,500.-) by the issue of ten thousand (10,000) new shares of the Company, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

*Second resolution*

The Sole Partner resolves to subscribe for ten thousand (10,000) newly issued shares of the Company, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash so that the amount of two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Third resolution*

Subsequently, the Sole Partner resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association which shall be reworded as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at two hundred sixty-two thousand and five hundred Euro (EUR 262,500.-) represented by ten thousand and five hundred (10,500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is closed.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximatively four thousand five hundred Euro (4,500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le dixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TRIDENT LUXEMBOURG 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 107.647 (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par Mademoiselle Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1<sup>er</sup> juin 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de TRIDENT LUXEMBOURG 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte du notaire instrumentant daté du 12 avril 2005, ayant son siège social au 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 107.648 (la Société).

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-)

2. Souscription et paiement par l'Associé Unique de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales qui seront émises par la Société.

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital susmentionnée.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de deux cent soixante deux mille cinq cents euros (EUR 262.500,-) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique déclare souscrire les dix mille (10.000) nouvelles parts sociales émises par la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et les libérer entièrement par apport en numéraire de telle

sorte que le montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Troisième résolution*

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à deux cent soixante deux mille cinq cents euros (EUR 262.500,-) représenté par dix mille cinq cents (10.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont évalués à environ quatre mille cinq cents euros (4.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Mantot, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 juin 2005, vol. 431, fol. 97, case 4. – Reçu 2.500 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(058239.3/242/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**TRIDENT LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 107.648.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(058242.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**TERANIM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 17.237.

*Résolution du 27 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour TERANIM S.A.

J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02940. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(049812.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**CODESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R. C. Luxembourg B 104.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03414, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CODESS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(049814.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS DAUPHINOISE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 51.504.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Signature.

(049813.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**EDWARD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 46.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03395, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EDWARD S.A.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(049815.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**COLIBRI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.  
R. C. Luxembourg B 83.516.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Signature.

(049816.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**FLEURS DU MONDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 104, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 65.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03392, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FLEURS DU MONDE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(049817.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE ARDENNAISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 19.256.

*Résolution du 27 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

*Pour SOCIETE IMMOBILIERE ARDENNAISE S.A.*

J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049830.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

54717

**SAINT QUENTIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 57.035.

—  
*Résolution du 27 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour *SAINT QUENTIN S.A.*

G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02943. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049826.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**SHINTAKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 75.940.

—  
*Résolution du 27 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour *SHINTAKA S.A.*

G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02946. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049831.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**LUXEMBOURG PENSION FUND, Association d'Epargne Pension.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg I 3.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

N. Uhl

(049834.3/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**ADVENT RADIO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 281,500.-.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 94.815.

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of June.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company ADVENT RADIO INVESTMENT L.P., a limited partnership organised under the laws of the United States of America, having its registered office at MA 02109 Boston, 75, State Street (USA), duly represented by M<sup>e</sup> Anne Loubet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given on June 28th, 2005,

which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, duly represented, is the sole member of the société à responsabilité limitée ADVENT RADIO HOLDINGS, S.à r.l., a corporation organised under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under section B and number 94.815, incorporated by a deed received by the undersigned notary on July 22nd, 2003, published in the Mémo-

rial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 881 of August 28th, 2003 (the «Company»). The Articles of incorporation of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary, on December 11th, 2003, published in the Mémorial C, number 114 of January 28th, 2004.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to act its resolutions as follows:

*First resolution*

The sole member resolves the anticipatory winding-up of the Company and the opening of the liquidation with immediate effect.

*Second resolution:*

The sole member resolves to appoint Mr. Georges Gudenburg, lawyer, born on November 25, 1964, in Luxembourg, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as liquidator.

*Third resolution*

The sole member resolves that the liquidator shall have the broadest powers as defined in Articles 144 to 148 bis of the Law on Commercial Companies.

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without prior consent of the general meeting of the Company.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator shall also be authorized to make advance payments of any surplus assets of the Company to the shareholder as he deems fit.

*Fourth resolution*

The liquidator shall be remunerated according to standard usage.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 1,200.- (one thousand and two hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder, acting as here above stated, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société ADVENT RADIO INVESTMENT L.P., une société de droit américain (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social aux Etats-Unis d'Amérique à MA 02109 Boston, 75, State Street (USA),

dûment représentée par Maître Anne Loubet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2005,

laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

La partie comparante, dûment représentée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée ADVENT RADIO HOLDINGS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 94.815, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 881 du 28 août 2003 («la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial C, n° 114 du 28 janvier 2004.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a prié le notaire d'acter ses résolutions comme suit:

*Première résolution*

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de nommer Monsieur Georges Gudenburg, avocat, né le 25 novembre 1964, à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de La Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que liquidateur.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide que le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus tels que définis aux articles 144 à 148 bis de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le liquidateur sera autorisé à passer tous les actes et exécuter toutes les opérations, y compris ceux visés à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de la Société.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer entièrement aux écritures de la Société.

Le liquidateur pourra sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur est également autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à associée de la Société tel qu'il le jugera opportun.

#### Quatrième résolution

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

#### Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même personne comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la mandataire, agissant ès-dites qualités, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Loubet, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005, vol. 24CS, fol. 80, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 juillet 2005.

T. Metzler.

(058141.3/222/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

### **RUMBAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 55.779.

#### Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour RUMBAS HOLDING S.A.

G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049840.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

### **VILLA 114, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5833 Alzingen, 17, rue Abbé Edouard Garnich.

R. C. Luxembourg E 718.

#### STATUTS

L'an deux mil cinq, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Madame Anne-Marie Sonja Gillen, directrice, née à Luxembourg, le 31 octobre 1957 (numéro matricule 1957 10 31 127), épouse séparée de biens de Monsieur Maurice Klatka, demeurant à L-5833 Alzingen, 17, rue Abbé Edouard Garnich,

2.- Mademoiselle Vera Klatka, étudiante, née à Luxembourg, le 24 février 1988, (numéro matricule 1988 02 24 088), demeurant à L-5833 Alzingen, 17, rue Abbé Edouard Garnich,

Lesquelles comparantes ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile à caractère familial, qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles à acquérir exclusivement pour son propre compte, tant au Luxembourg qu'en France, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de VILLA 114, Société Civile Immobilière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Alzingen.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000,-), représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, réparties comme suit:

a) Madame Anne-Marie Gillen: 99 parts,

b) Mademoiselle Vera Klatka: 1 part.

Total: cent parts sociales en toute propriété.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

**Art. 7.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.

**Art. 10.** Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

**Art. 11.** Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les prédites associées se réunissent en assemblée générale et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Anne-Marie Gillen, prénommée.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la seule signature du gérant. Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social de la société est établi à L-5833 Alzingen, 17, rue Abbé Edouard Garnich.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont toutes signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-M. Gillen, V. Klatka, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, vol. 24CS, fol. 73, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 juillet 2005.

P. Bettingen.

(060337.3/202/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.